

1

~~Le Vendredi 2 Mars 2018 à 20 H 00~~ en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CAMUT – Maire. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de J.BEGUE représenté par L.GUILLAUME.

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance, par vote à main levée : Madame Delphine LORRIN

Appel nominal : L'appel nominal étant terminé, le conseil municipal a pris acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2018.

Service des eaux – Vote du compte administratif 2017

Délibérations n° 2018-004 / 2018-005 / 2018-006

Rapporteur : Monsieur le 2^{ème} Adjoint – René CHIEZE

Fonctionnement : Recettes –	58.251,27 €
Dépenses –	<u>46.764,02 €</u>
	= 11.487,25 €
	+
+ Excédents Antérieurs	<u>25.346,49 €</u>

TOTAL = 36.833,74 €

Investissement : Recettes -	5.190,24 €
Dépenses -	<u>832,95 €</u>
	= 4.357,29 €
	+
+ Excédents Antérieurs	<u>18.428,30 €</u>

TOTAL = 22.785,59 €

Excédent global de clôture 2017

59.619,33 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, entendu l'exposé,

- **ACCEPTE** et **VOTE** le compte administratif 2017 du service des eaux tel qu'il est présenté.

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 dressé par le trésorier municipal.

Service des eaux – Tarifs

Délibération n° 2018-007

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la commission finances en date du 12 février 2018 ;
 Considérant l'engagement de notre commune dans l'élaboration d'un schéma d'aménagement en eau potable Nord-Ouest Audois ;
 Considérant les travaux de rénovation des compteurs d'eau déjà engagés par la commune et restants à engager sur les années à venir ;
 Considérant la vétusté des canalisations d'eau ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer comme suit les nouveaux tarifs du service des eaux à compter du rôle d'eau 2019 et jusqu'à nouvel avis :

- ✓ **1,05 € HT** le m3
- ✓ Abonnement et entretien compteur : Diamètre 15 : **35,00 € HT**
 Diamètre 20 : **35,00 € HT**
 Diamètre 25 : **40,00 € HT**
 Diamètre 30 : **45,00 € HT**
 Diamètre 40 : **50,00 € HT**
 Diamètre 60 : **61,00 € HT**

Service des eaux – Vote du budget annexe 2018
--

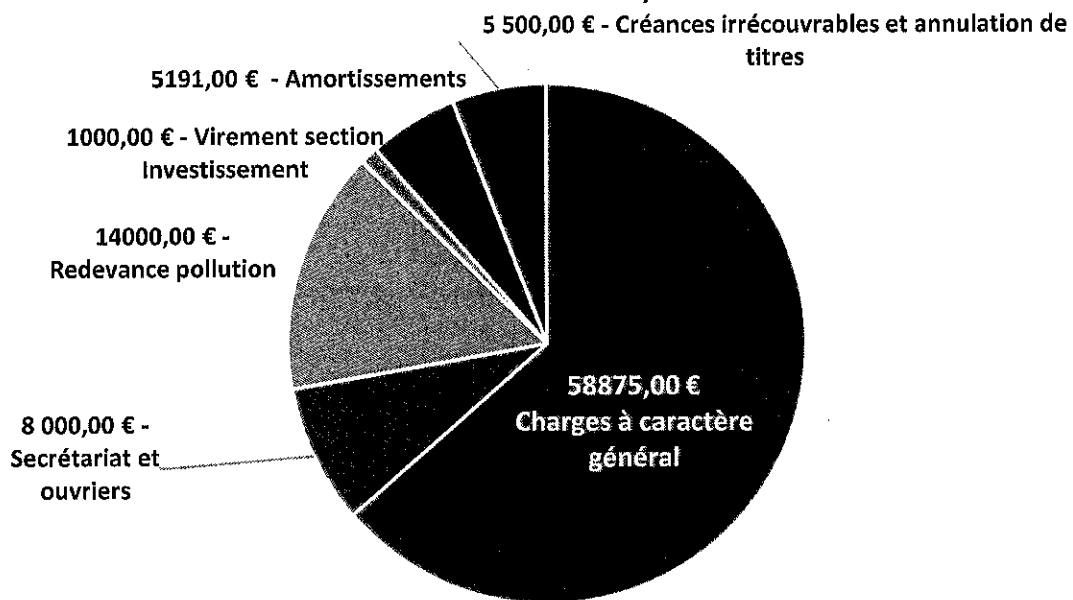
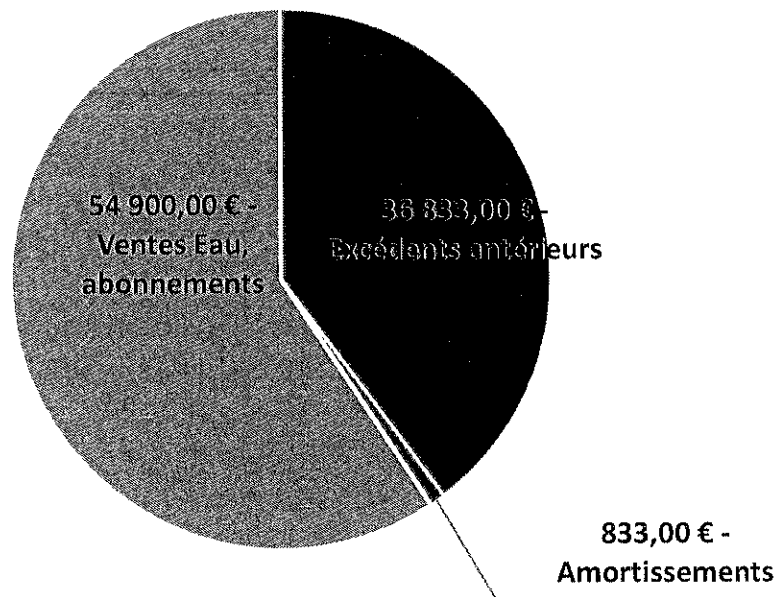
Rapporteur : Monsieur le Maire

Fonctionnement : Recettes : 92.566,00 €
 Dépenses : 92.566,00 €

Investissement : Recettes : 28.976,00 €
 Dépenses : 28.976,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

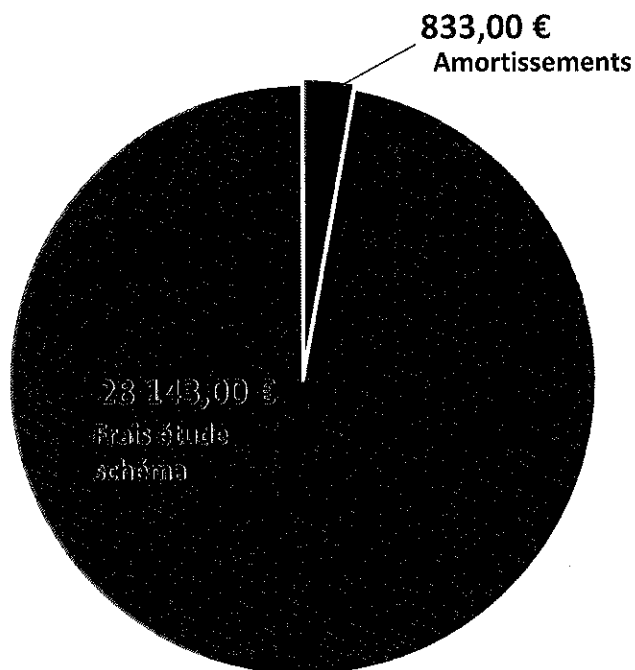
- **ACCEPTE** et **VOTE** le budget annexe 2018 du service des eaux tel qu'il est présenté.

FONCTIONNEMENTDépenses**TOTAL : 92 566,00 €**Recettes**TOTAL : 92 566,00 €**

INVESTISSEMENT

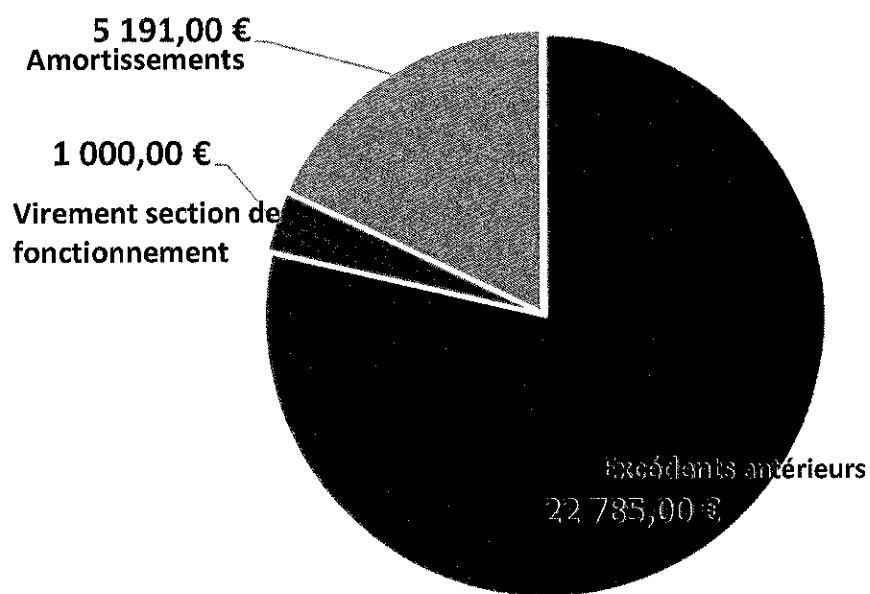
Dépenses

TOTAL : 28 976,00 €



Recettes

TOTAL : 28 976,00 €



Divers

- Proposition achat peupliers : Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition d'achat de FORET & BOIS DE L'EST des peupliers situés sur la parcelle ZX 7. Le conseil municipal accepte l'offre.

- Commission bâtiments : Monsieur Richard PECHINE – 1^{er} Adjoint au Maire – fait part à l'assemblée de la dernière réunion de la commission bâtiments.

Il est proposé de prévoir au budget 2018 en investissement :

- Eglise – Remplacement du second cadran par l'entreprise GRADOUX pour un montant de 3570,00 € HT soit 4284,00 € TTC. Le devis est accepté.
- Parking de la Poste et allée de l'école – Présentation du devis de l'entreprise ADAM pour un montant environ de 16.000,00 € TTC. Le devis est refusé. Les travaux seront éventuellement prévus en 2019.
- Ecole – Réfection d'une partie du grillage – Présentation du devis de l'entreprise GEDIMAT pour l'achat du matériel pour un montant de 740,69 € HT soit 888,83 € TTC. Le devis est accepté. Les travaux seront réalisés par les employés communaux.
- Médiathèque – Accessibilité – Présentation du devis de l'entreprise JR Bâtiment pour la création d'un béton désactivé et réfection des bordures pour une rampe PMR pour un montant de 410,00 € HT soit 492,00 € TTC. Le devis mis en attente.
- Ecole – Achat de 12 portemanteaux muraux pour un montant de 485,88 € HT soit 583,06 € TTC. Le devis est accepté.
- Ecole – Achat de 18 rideaux pour un montant de 3431,16 € TTC. Le devis est accepté.

En fonctionnement, il est proposé les devis suivants :

- Stade de foot – Remplacement de deux inter différentiel dans le tableau électrique par l'entreprise RENERGELEC pour un montant de 465,74 € TTC. Le devis est accepté
- Gendarmerie – Réfection de la façade par l'entreprise JR Bâtiment pour un montant de 21937,50 € HT. Le devis est accepté. Ce dernier sera signé dès l'accord des travaux par les architectes des bâtiments de France.
- Gendarmerie – Nettoyage des deux façades en imitation ardoise par l'entreprise JR. Bâtiment pour un montant de 980,00 € HT. Le devis est accepté.
- Gendarmerie – Réfection des gouttières et de la planche d'égout et frisette par l'entreprise JR Bâtiment pour un montant de 7992,00 € HT. Le devis est accepté.
- Voirie – Reprise des avaloirs par la SARL EFLIGENIR. Les travaux sont acceptés. Un devis définitif sera demandé à l'entreprise.
- Voirie – Dépose et repose des tampons sur la route départementale par l'entreprise JR Bâtiment pour un montant de 1650,00 € HT soit 1980,00 € TTC. Le devis est accepté. Ce dernier sera signé dès le commencement des travaux par le Département.
- Ecole – Travaux de peinture à l'école du milieu par l'entreprise Pascal FELIX pour un montant de 10216,00 € HT soit 11237,60 € TTC. Le devis est accepté uniquement pour la réfection des trois classes soit pour un montant de 4680,00 € HT soit 5616,00 € TTC.
- Boulangerie – Réfection de l'enduit du sous-bassement par l'entreprise JR Bâtiment pour un montant de 866,00 € HT. Le devis est accepté.

- Salle des fêtes – Remplacement de trois prises de sol sur la scène par l'entreprise RENERGELEC pour un montant de 686,28 €. Le devis est accepté.

- Commission finances : Deux nouvelles réunions sont prévues afin de préparer le budget 2017

- ✓ 1^{ère} réunion : le 05 mars 2018 à 18h00 afin d'étudier les tarifs, le taux d'imposition et les subventions
- ✓ 2^{ème} réunion : le 19 mars 2018 à 18h00 afin d'étudier le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018 de la commune

- Commission scolaire : La prochaine réunion aura lieu le 14 mars 2018 à 16h30 en mairie..

Ordre du jour : Tarifs cantine / garderie et centre de loisirs à compter de septembre 2018.

- Prochain conseil municipal : le 6 avril 2018 à 20h00.

La séance est levée à 21H50.